

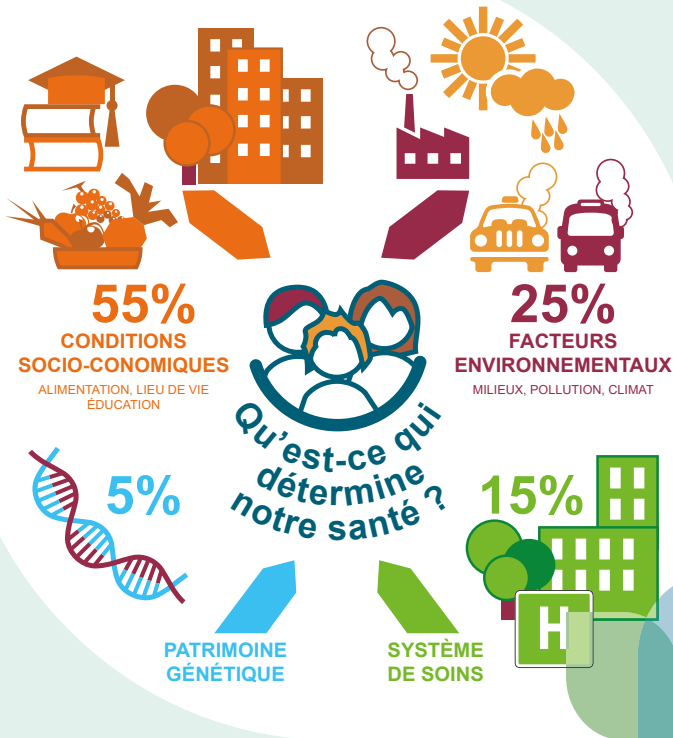


SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Pour un **environnement** favorable à la **santé**



ENVIRONNEMENT & SANTÉ en Occitanie



De quoi parle-t-on ?

La santé : État de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. (OMS, 1946). C'est aussi une ressource de la vie quotidienne qui permet d'évoluer avec son milieu, de s'adapter (OMS, 1986).

La santé environnementale : Aspects de la santé, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement.

Les déterminants de santé : Facteurs influençant l'état de santé d'un individu ou d'une population.

La promotion de la santé : Processus qui confère à chacun les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur sa propre santé, et de l'améliorer.

Connaître les sources d'exposition

- **Les facteurs chimiques**, tels que la pollution chimique dans notre assiette, dans l'eau que nous buvons, dans les sols que nous cultivons et dans l'air que nous respirons.
- **Les facteurs physiques**, tels que le bruit, les vibrations, la lumière, les ondes électromagnétiques, les radiations, qui peuvent occasionner des dommages physiologiques directs – comme la perte auditive, des affections cardiovasculaires ou certains cancers dus aux radiations... – ou indirects, en ayant un effet négatif sur le bien-être, la santé mentale et la qualité de vie.
- **Les facteurs biologiques**, tels que les virus et les bactéries, susceptibles de déclencher certaines maladies, ainsi que les moisissures, les pollens, les spores et les acariens, peuvent provoquer des allergies ou des réactions d'hypersensibilité.
- **Les facteurs climatologiques**, et plus particulièrement le changement climatique, sont considérés comme un important facteur de risque pour la santé. Ses effets sont directs sur l'organisme: stress thermique (canicule), respiratoire (baisse de la qualité de l'air); et indirects liés aux catastrophes naturelles (stress, ingestion d'eau contaminée, infrastructures de santé endommagées...) et à l'apparition de conditions favorables au développement de germes pathogènes ou de leurs vecteurs pour l'homme, renforçant l'apparition de maladies infectieuses et parasitaires.



première source de maladie et de mortalité



PM2,5
Pollution aux particules fines



48 000
décès prématurés par an, en France



5 %
de français



3,3
millions de pratiquants

2 882
articles phytopharmaceutiques différents diffusés en 2016, en France



73
milliers de tonnes de produits consommés



SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Pour un environnement
favorable à la santé

Développement du territoire et des modes de vie en faveur de la santé-environnementale



Quelle place accorder aux espaces verts? Quels modes de transports privilégier? Comment favoriser l'accès à des services de qualité, à la pratique de sports? Comment faciliter l'accès à l'emploi? Comment mettre à disposition des espaces clos sains?

Les collectivités locales (EPCI, communes...) sont des acteurs clés pour agir sur certains déterminants de santé. Grâce à leurs compétences en urbanisme, habitat, déplacements, développement économique, social, sportif et culturel, du vivre ensemble, le tout au service du mieux-être de la population.

Exemples d'actions

- Aménagement des espaces, urbanisme et santé humaine : le « diagnostic en marchant » est simple à réaliser, éclaire les choix d'aménagement avec une approche santé-environnementale. Se balader sur l'espace public et observer les situations, l'environnement (sonore, olfactif, visuel), les déplacements et le cadre de vie pour repérer les conflits défavorables à la santé des habitants et proposer des améliorations. Dans le cadre de PRSE Occitanie, l'agglomération de Figeac s'engage sur un diagnostic en marchant :

• Trop de voitures, trop de bruit, peu de place pour marcher et utiliser le vélo en sécurité, peu d'espaces verts, peu de visibilité des paysages de proximité, eaux stagnantes dans les bouches d'égout favorisant le développement des moustiques.

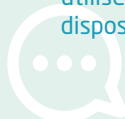
- Achats : adapter les cahiers des charges pour maîtriser l'origine des produits alimentaires de la restauration collective (scolaire, ehpad), pour supprimer l'utilisation de pesticides dans l'entretien des espaces verts, pour réduire les émis-

sions de polluants par la flotte de véhicules publics, pour réduire la pollution de l'air intérieur lors de la construction ou de la réhabilitation de bâtiments publics...

• La ville de Grenoble a choisi d'insérer une clause sanitaire dans les marchés de fournitures scolaires. Cette démarche est pionnière en France.

- Usage et mode opératoires proposés pour substituer des produits d'entretien qui peuvent contenir des substances nocives : réfléchir aux pratiques et aux produits utilisés pour le nettoyage des locaux peut éviter les rejets de substances dangereuses dans l'environnement et préserver la santé des utilisateurs directs (agents d'entretiens) ou indirects (enfants, élèves, agents techniques et d'entretiens des collectivités, personnes âgées...).

Les agents techniques de la CC Côteaux et Plaines du Pays La Française (Tarn-et-Garonne) et de la Bastide Lomagne (Gers) utilisent uniquement des produits éco-labellisés et mettent à disposition des recettes de produits d'entretien écologiques.



Pour un aménagement facteur d'amélioration de l'environnement et de la santé

La démarche d'intégration de la santé dans toutes les politiques s'appuie sur le cadrage de l'OMS en 2013 qui définit la santé dans toutes les politiques comme

« une approche intersectorielle des politiques publiques qui tient compte systématiquement des conséquences sanitaires des décisions ».

Bien que la santé ne fasse pas partie des compétences obligatoires des EPCI, la santé environnementale peut s'appliquer à son niveau. Les plans obligatoires (SCoT, PDU, PLU,...) peuvent intégrer la dimension santé-environnementale.

La prise en compte des effets de ces aménagements sur l'environnement et la santé des habitants est un vrai plus.

Exemples d'actions

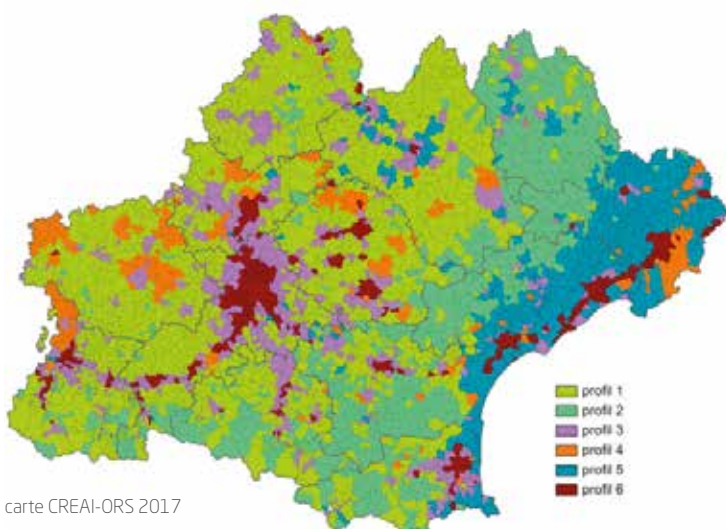
- Le Grand Figeac étudie l'opportunité d'intégrer la santé environnementale dans son plan climat-air-énergie territorial (PCAET), document stratégique permettant de définir une politique territoriale transversale. Il permet l'articulation et la mise en cohérence de l'ensemble des politiques locales de développement durable mais aussi l'évaluation prospective de ses potentiels, bénéfiques et impacts sur la santé et la qualité de vie des populations.
- Le programme d'objectif de développement durable de Perpignan Méditerranée Métropole s'engage dans la transition écologique et énergétique pour 2018-2024 avec 4 axes de travail déclinés en 15 objectifs et 60 actions dont un certain nombre en lien avec la santé.
- Le Grand Narbonne a développé des indicateurs santé et bien-être territorial dans le cadre de la révision du SCOT de la Narbonnaise.

Quelques résultats issus du baromètre 2018 santé-environnement en Occitanie

- « Pensez-vous que l'environnement peut avoir un effet sur la santé ? »
OUI pour 98 % des personnes interrogées quelle que soit la classe d'âge, la présence ou non d'enfant dans le foyer, le lieu plus ou moins urbanisé de résidence, le niveau de diplôme, le statut d'activité ou la catégorie socioprofessionnelle.
- Sur une échelle de 1 à 10, pour chacun des 18 sujets santé-environnement évoqués, le niveau de préoccupation de l'ensemble des personnes connaissant le sujet est toujours supérieur à 5.
- Malgré ces résultats, 15% des personnes interrogées ne prennent pas en compte les effets de l'environnement sur la santé dans leur vie quotidienne.
- Parmi quatre actions proposées, la lutte contre la pollution atmosphérique est la plus souvent citée pour limiter les risques pour la santé.

Référence : Cassadou S, Beaumont A. Perception, connaissances et comportements en Occitanie. Baromètre Santé & Environnement 2018. Toulouse : CREAI-ORS Occitanie, 2018, 60p. Disponible à partir de l'URL : <http://www.creaiors-occitanie.fr>

Carte issue de l'étude des disparités environnementales du CREAI-ORS



Disparités environnementales en Occitanie

- Les populations ne sont pas égales face aux pollutions, aux nuisances et aux risques environnementaux. Elles sont inégalement exposées aux substances chimiques présentes dans différents milieux (air, eau, sol, alimentation) comme aux agents physiques (bruit, ondes électromagnétiques). Elles sont aussi inégalement outillées pour y répondre (moyens humains et financiers, connaissance des enjeux, capacité des citoyens de s'emparer de ces questions). L'identification des problématiques et des risques environnementaux constitue une étape préalable avant toute action collective publique.

Étude complète ↗ disponible dans les publications, le site du PRSE Occitanie, Etude CREAI-ORS, Disparités environnementales de santé en Occitanie (décembre 2017).

Profil 1

Territoires ruraux peu défavorisés sur le plan environnemental, avec une qualité de l'habitat légèrement dégradée (14% de la population).

Profil 2

Territoires ruraux marqués par une qualité bactériologique de l'eau insuffisante, un parc potentiellement indigne élevé et une très bonne qualité de l'air (2% de la population).

Profil 3

Milieux péri-rubains et axes routiers avec une qualité de l'air légèrement dégradée et un habitat récent (21% de la population).

Profil 4

Une qualité de l'eau détériorée par les pesticides et les nitrates (4% de la population).

Profil 5

Zone littorale exposée à l'ozone, avec un risque lié aux ETM plus élevé et une qualité de l'eau très bonne (1,6% de la population).

Profil 6

Zones urbaines caractérisées par une mauvaise qualité de l'air et des sites et sols pollués (43% de la population).



ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

Pour un **environnement**
favorable à la **santé**

Des outils pour comprendre et évaluer

- **Le portrait de territoire** ↗ : mettre en évidence de potentielles inégalités de santé d'un quartier ou d'un territoire à partir des données de santé et d'exposition.
- **Évaluation d'impact santé (EIS)** ↗ : évaluer les effets positifs et négatifs sur la santé d'une action (ex. : réaménagement d'un quartier) ou d'un schéma (ex. : PLUi ou ScoT).
- **Atelier santé ville (ASV)** ↗ : outil de démocratie en santé pour une reconnaissance de la co-responsabilité de chacun dans la mise en œuvre d'un projet de territoire.
- **Contrat local de santé (CLS)** ↗ : réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations (outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale).
- **Guide ISADORA** ↗ : une démarche d'accompagnement et d'intégration de la santé dans les opérations d'aménagement urbain.
- **GRAINE Occitanie** ↗ : des ressources dans le domaine de l'habitat, l'urbanisme, l'alimentation...

Des ressources pour s'informer

- **L'histoire de la santé environnementale** ↗ : deux minutes tout compris.
- **Ministère de l'Écologie** ↗ : présentation du plan national santé environnement sur le site du ministère de la Transition écologique et solidaire.
- **Plan national Santé environnement** ↗ : les publications du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la santé.
- **Plan régional Santé environnement** ↗ : ses publications, ses supports à destination des collectivités sur le site dédié.

Des partenaires en santé environnementale

- **GRAINE Occitanie** ↗ : réseau d'éducation à la santé environnementale et au développement durable.
- **IREPS** ↗ : instance régionale d'éducation et de promotion de la santé en Occitanie.
- **CREAI-ORS** ↗ : observatoire régional de la santé en Occitanie.

Les services de l'État partenaires de vos projets en santé environnementale

DREAL Occitanie, Direction des risques industriels,
Département risques chroniques
> prse.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

ARS, Pôle régional santé environnement
> ars-oc-prse@ars.santé.fr

Images, illustration: DREAL Occitanie

